BIJOUX FIX
MON ARMURE EST EN OR

75e Année. — N° 22. Le numéro : 25 centimes MERCREDI 22 JANVIER 1930.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

	3 mois.	6 mois.	1 an.
Nord et limitrophes.....	22.00 ;	40.00 ;	76.00
France et Belgique.....	» 23.00 ;	» 43.00 ;	» 80.00
Etranger : Tarif A	» 35.00 ;	» 70.00 ;	» 140.00
— Tarif B	» 50.00 ;	» 100.00 ;	» 200.00

ANNONCES..... REDACTION.....
PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.
LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37.
ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6.

CHÈQUES POSTAUX 87 LILLE

Ameublements Décoration
Mercier Frres
179, rue Nationale, LILLE
Lustrerie
Papiers peints

BILLET PARISIEN

L'ouverture de la Conférence navale

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 21 JANVIER (MINUIT).

La Conférence navale s'est ouverte à Londres, sous la haute présidence du roi Georges V qui, avec le cérémonial accoutumé de la Cour de Saint-James, a souhaité la bienvenue aux délégués des puissances. Tout le monde s'est réjoui de cette réunion internationale et a formulé les vœux que l'on entend toujours dans de pareilles occasions.

Ces paroles sont d'ailleurs sincères. Les armements navals ne constituent une fin en soi pour aucune des puissances et le désir des plus fortes d'entre elles est d'exercer leur hégémonie maritime au rabais.

Sincères encore, au moins dans une large mesure, les affirmations idéalistes des représentants du monde anglo-saxon qui allie toujours dans un sentiment complexe, difficile à comprendre pour nos esprits avides de logique, le sens des intérêts les plus immédiats avec l'idéologie la plus nébuleuse.

M. Tardieu a clairement défini le point de vue français qui, sans s'opposer aux conceptions anglo-saxonnes, marque du moins la distance entre l'égoïsme mystique des nations d'outre-mer et notre formation cartésienne. Pour nous, Français, le désarmement naval n'est pas seulement affaire de philanthropie, de foi dans l'avenir, etc., mais encore et surtout affaire de méthode. Nous croyons qu'il ne suffit pas de proclamer que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes pour faire disparaître aussitôt les dangers qui nous menacent tant sur terre que sur mer.

Mauvaise volonté? Non, tout au contraire, notre bonne volonté est entière et, ainsi que M. Tardieu a eu raison de le dire aujourd'hui, elle se double de volonté. Mais nous envisageons le problème sous son véritable aspect: le désarmement naval ou terrestre est fonction de la sécurité.

Sur mer, nous avons des intérêts vitaux à sauvegarder et, dans la mesure où l'on tiendra compte de ces intérêts, nous ne demandons qu'à diminuer un effort qui n'a rien de particulièrement agréable et que nous n'accomplissons qu'en vue de la sécurité nationale.

Ces idées ont été accueillies sans défaveur par les représentants des puissances navales que nous avons avisés, au cours d'entretiens préliminaires, de notre résolution de ne pas négocier avec un bandeau sur les yeux. Cette franchise n'a pu que nous servir auprès de gens chez qui les tirades idéalistes se concilient très bien avec une forte volonté.

R...

MISS ROUMANIE

Mlle ZOIKA DONA

qui représentera la Roumanie au tournoi de beauté à Rio de Janeiro. « Miss Roumanie », étudiante en droit à l'Université de Bucarest, a vingt ans. (W.W.P.)

Le Parti S.F.I.O. se prononcera contre la participation

Participation ou pas participation? La question a été posée, dimanche, à vingt-deux fédérations socialistes. Bilan:

Douze contre: Aisne, Ariège, Bouches-du-Rhône, Eure-et-Loir, Finistère, Lozère, Meurthe, Seine-et-Marne, Somme, Vaucluse, Nord et Rhône.

Deux ni pour, ni contre: Pyrénées-Orientales et Haute-Savoie.

Quatre timidement pour: Ardennes, Creuse, Indre-et-Loire, Tarn-et-Garonne.

Quatre nettement pour, notamment les fédérations de la Sarthe et de la Gironde.

On sait que les socialistes de la Seine se prononceront jeudi... contre.

Les adversaires de la participation l'emportent désormais sans conteste. On prévoit que, dans l'ensemble du parti, ils auront une majorité de près de cinq cents mandats.

MM. CHÉRON ET LOUCHEUR ONT QUITTÉ LA HAYE

La Haye, 21 janvier. — MM. Chéron et Philippe Berthelot ont quitté La Haye ce matin pour Paris, par le train de 10 heures, auquel on avait attaché un vagon-salon de la Compagnie du Nord.

Le dernier courrier diplomatique de La Haye est parti à 10 heures par l'avion du service régulier Paris-Bruxelles-Amsterdam. Chaque jour, pendant toute la durée de la Conférence, la liaison postale officielle a été assurée avec le Quai d'Orsay par avion.

LA HOLLANDE FAIT A LA FRANCE UN ENVOI D'OR EN BARRES

Amsterdam, 21 janvier. — De l'or en barres évalué à 1.500.000 florins, a été embarqué pour la France et un nouvel envoi de même valeur sera fait demain.

LETTRE DE BRUXELLES

Le portefeuille des Colonies échappera-t-il aux catholiques ?

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 21 janvier 1930.

Depuis la démission de M. Tschoffen, le ministère des Colonies est sans titulaire. C'est M. Jaspar, premier ministre, qui en a repris la gestion. C'est du provisoire. Et l'on est d'avis que les lourdes charges qui pèsent actuellement sur le chef de Cabinet ne lui permettent pas de faire face au labeur exigé par le département colonial. C'est d'ailleurs cette difficulté que M. Jaspar avait mise en avant lorsqu'il a abandonné le portefeuille des Colonies à M. Tschoffen, pour se consacrer à la solution des grands problèmes linguistique et financier posés devant le pays.

Mais si l'on est d'accord pour confier le ministère des Colonies à un ministre spécial, la difficulté apparaît quand il faut désigner le titulaire. Mettre le premier venu à la tête d'une entreprise pareille est dangereux. Le Gouvernement d'une colonie exige d'autres qualités que des qualités ordinaires. Il n'est pas nécessaire pour être député, sénateur ou ministre de passer l'examen de capacité que doivent subir tout garde-champêtre, tout cantonnier, tout facteur des postes. Avec la colonie, c'est une autre affaire. Les coloniaux qui ont de l'expérience le savent fort bien. Ils gardent un excellent souvenir de M. Carton, député de Tournai et M. Tschoffen leur inspirait confiance. M. Jaspar réussissait dans cette œuvre d'envergure. Mais cumuler les fonctions de premier ministre et celles de ministre des Colonies est une tâche dépassant toutes les bonnes volontés et tous les talents. D'autant plus qu'entre les bureaux de Bruxelles et les bureaux du Congo il existe une rivalité qui exige de la part du chef commun du sang-froid, de l'énergie, de l'expérience et de la compétence. Bruxelles veut tout tirer à lui. Le Congo veut garder le plus qu'il peut au point de vue autonomie. Il affirme qu'étant sur place, il peut mieux agir et agir plus vite que Bruxelles, empêtré de rapports et de paperasses, éloigné du centre de l'activité coloniale.

De là à parler de la nomination d'un administrateur général, sorte de sous-ministre qui demeurerait lorsque le ministre en titre disparaîtrait, il n'y a qu'un pas. On réaliserait ainsi une sorte de continuité dans l'administration de la colonie, les changements de ministres ne pouvant que nuire à sa gestion. Mais la politique est là, de nouveau, qui veille et qui s'émeut. A qui confier ce poste d'administrateur? Voilà que, dans les milieux libéraux, une campagne s'amorce pour refuser à tout catholique le portefeuille des Colonies. Aucun homme de droite, paraît-il, ne serait capable de gérer ce département. Les catholiques n'y feraient que du « cléricalisme ». Derrière ce commencement d'offensive se révèle une nouvelle manœuvre de la gauche libérale pour obtenir un nouveau portefeuille dans le Gouvernement et augmenter arbitrairement une influence qui ne correspond pas avec la confiance des électeurs. Les catholiques céderont-ils encore, comme ils ont pris l'habitude de le faire depuis Lorheim? Je n'en sais rien. Mais la nouvelle pointe des libéraux pour enlever encore aux catholiques un portefeuille est une nouvelle pelure d'orange sur la route du parti catholique belge, déjà si tiraillé en sens divers.

S...

DEUX POMPIERS SONT TUÉS PAR L'ÉCROULEMENT D'UN MUR PRÈS DE BORDEAUX

Bordeaux, 21 janvier. — Ce matin, à trois heures, le feu a éclaté dans une fabrique de chaussures, avenue de la République, à Caudéran. Malgré la rapide arrivée des pompiers de Bordeaux, en moins d'une demi-heure, la fabrique était entièrement la proie des flammes.

Les causes du sinistre n'ont pas encore été établies, mais celui-ci ne peut être dû qu'à un court-circuit, car à l'heure de la fermeture des ateliers, le courant avait été coupé. Les dégâts sont évalués à un million de francs.

Au cours des travaux d'extinction, deux pompiers ont été tués par l'écroulement d'un pan de mur de séparation de l'atelier. Ce sont: MM. Manseau, âgé de 25 ans, et Gourgues, âgé de 26 ans.

Leurs cadavres ont été transportés à l'annexe de l'hôpital Bel-Air, à Caudéran où M. Thome, préfet de la Gironde, s'étant rendu sur les lieux du sinistre dès le début de l'incendie, est allé les saluer. MM. Gautier, adjoint au maire de Caudéran; Vignolles, commissaire central; Ciraudon, commissaire de police de Caudéran, se sont également rendus sur les lieux du sinistre.

UN ROMANICHEL AVAIT VENDU SA FEMME

Chalon-sur-Saône, 21 janvier. — Depuis quelque temps, deux groupes de bohémiens d'origine hongroise stationnaient dans la rue Moreau, sur la route d'Autun, à Chalon.

Un des romanichels avait consenti à vendre à l'autre sa propre femme. Le prix convenu avait été de cent francs, mais le lendemain, l'acquéreur refusa de payer et prétendit annuler le marché. Le vendeur ne l'entendit pas de cette oreille et se fâcha tout rouge. Les deux tribus, prenant parti dans la discussion, engagèrent alors un combat que la police vint interrompre. Les belligérants quittèrent aussitôt la région d'Autun en prenant des routes différentes.

Un jeune soldat se mutile

Bordeaux, 21 janvier. — Un jeune soldat de Talence, engagé de cinq ans au 57e d'infanterie, avait déclaré au commissaire de police qu'il avait été assailli, rue Renan, par un inconnu qui, sous la menace d'un revolver, l'avait sommé de lui remettre son argent. En essayant de s'emparer de l'arme, une balle était partie et lui avait mutilé une main.

De l'enquête aussitôt ouverte, il résulte que ce récit était imaginaire et qu'il s'agissait d'une mutilation volontaire. Pressé de questions, le jeune soldat dut reconnaître les faits.

Le roi d'Angleterre a ouvert solennellement la Conférence navale

(Keystone View et Ce.)

De gauche à droite: M. TARDIEU, M. MAC DONALD, M. BRIAND *et* M. HENDERSON *au cours de leur réunion à Londres, au ministère des Affaires étrangères.*

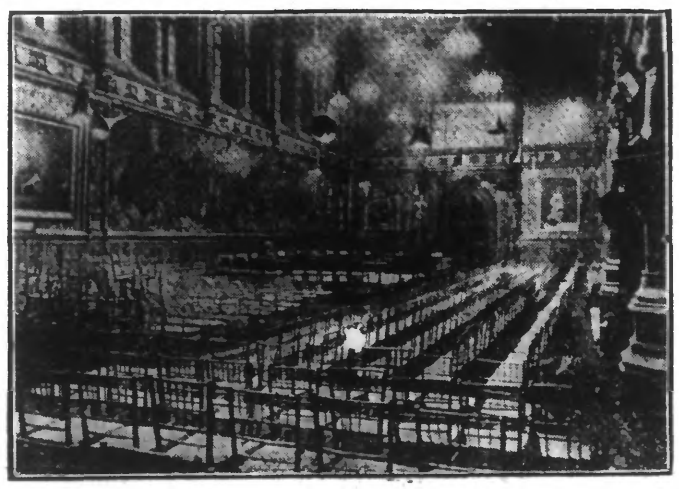

UNE VUE DE LA GALERIE ROYALE — OÙ S'EST TENUE LA RÉUNION (W.W.P.)

Londres, 21 janvier. — Huit ans après la conférence de Washington qui établit une trêve navale de dix ans, la nouvelle conférence pour la limitation et la réduction des armement navals réunit, aujourd'hui, à Londres, les représentants des cinq puissances navales: la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la France, l'Italie et le Japon.

La nation britannique a tenu à donner à cet événement un caractère de grande solennité, puisque le roi George, revenu tout exprès de Sandringham, dans sa capitale, a tenu à en présider, ce matin, à 11 heures, la cérémonie d'ouverture.

De grand matin, une foule nombreuse de curieux stationnait aux abords du Palais du Parlement, tout enveloppé de brouillard dans l'espoir d'apercevoir les hommes d'Etat des différents pays qui vont participer à cet événement historique.

Dès 10 heures, les journalistes commencent à arriver à la Chambre des lords: ils sont immédiatement admis dans la galerie royale, immense salle rectangulaire de style gothique. Les statues des rois et des chevaliers en armes qui en gardent l'entrée sont dorées comme les chaises des invités; le plafond lui-même est rehaussé d'or.

Les experts, groupés par délégations, prennent place peu à peu à gauche et à droite de l'estrade des délégations qui commencent à entrer dans la salle vers 10 h. 30.

M. Briand arrive le premier, bientôt suivi par M. Grandi et M. Tardieu. Le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères français s'entretiennent cordialement avec sir Maurice Hankey, secrétaire général de la conférence.

A 11 h. 05, le roi fait son entrée, précédé du lord chambellan et de M. Macdonald. Le souverain, qui porte une redingote, s'avance lentement, saluant de la tête à plusieurs reprises. Il paraît tout à fait rétabli de sa longue et récente maladie. Un silence absolu s'établit aussitôt. Toute l'assistance se lève. Debout lui aussi, devant son trône, le roi lit d'une voix ferme son adresse de bienvenue aux délégués de la Conférence navale.

Sa Majesté s'assied durant la traduction en français, par l'interprète M. Mathieu. A nouveau le roi se lève et après lui toute l'assistance. De bonne grâce, Sa Majesté se laisse photographier, puis, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, le roi quitte la galerie royale, précédé du lord chambellan. Il est exactement 11 h. 15.

Le discours du roi George

Voici les principaux passages du discours du roi George V:

Depuis la grande guerre, toutes les nations ont résolu que les hommes d'Etat feront tout pour empêcher une répétition de cette tragédie à la fois horrible et immense qu'est la guerre.

» Une des plus importantes colonnes que nous cherchons à établir dans l'édifice de la paix, comporte un accord entre les nations maritimes, sur la limitation des forces navales et une réduction à un point consistant avec la sécurité nationale.

» Un grand succès a été accompli par suite de la conclusion du traité de Washington en 1922, imposant certaines limitations dans la construction des vaisseaux de haut bord et dans celle des porte-avions, mais jusqu'à présent tous les efforts en vue d'avancer au-delà de ce point ont échoué.

» J'ai la plus grande confiance que les résultats de cette conférence aboutiront à un soulagement immédiat du lourd fardeau des armements qui pèse sur les nations du monde, qu'ils faciliteront les travaux à venir de la commission préparatoire de la Société des Nations sur le désarmement et hâteront le moment de convoquer une conférence générale sur le désarmement pouvant traiter de ce problème d'une façon plus étendue. C'est dans cet espoir que je suivrai vos délibérations avec le plus grand intérêt et l'attention la plus étroite. »

L'allocution de M. Macdonald

M. Macdonald a prononcé après le discours royal, une allocution où il a souligné que la grosse difficulté dans le succès de la Conférence navale est dans le manque de confiance.

« Cependant, le monde entier a les yeux tournés sur nous. Il nous demande d'avoir foi dans les désirs de paix qui sont dans le cœur des peuples et de les faire entrer dans nos accords. Par dessus tout, il nous demande un arrangement afin d'arrêter la concurrence qui s'est fait voir dans les catégories et dans le nombre des navires. »

M. Macdonald estime qu'au fur et à mesure que la sécurité politique et juridique augmente, les accords relatifs aux armements devraient être révisés d'une manière correspondante. Cette conférence doit évaluer la sécurité aujourd'hui.

M. Macdonald estime que l'on pourrait faciliter et raccourcir les travaux, si l'on prenait en considération: 1° Le fait que nous avons des besoins différents; 2° Une méthode consistant à discuter séparément dans un but pratique, les forces navales, terrestres et aériennes.

M. Macdonald a conclu en souhaitant le succès de la conférence.

Après la traduction, en français, de son discours, M. Macdonald donne la parole à M. Stimson, président de la délégation américaine.

Le discours de M. Stimson

Voici les principaux passages du discours prononcé par M. Stimson, premier délégué américain:

« Recourir à des conférences internationales de ce genre pour limiter et réduire les armements est un progrès récent dans les affaires mondiales, si récent qu'un certain nombre de nos collègues, présents à cette table, ont déjà participé aux travaux de la Conférence de Washington qui fut la première dans la série d'efforts entre nations visant à la limitation et à la réduction entreprise par le monde.

» La limitation navale doit s'accomplir avec continuité; nous regardons le désarmement comme le but à atteindre par étapes successives, par le moyen de révisions et d'améliorations fréquentes. Les choses humaines ne sont pas permanentes, mais évoluent, croyons-nous. Si parfaite que puisse être une solution atteinte aujourd'hui, elle ne pourra pas répondre aux conditions d'une époque plus éloignée.

» Nous espérons sincèrement qu'un plus grand sentiment de sécurité pourra permettre davantage encore des réductions catégoriques à l'avenir. Pour ce motif, nous pensons que la méthode sûre est d'arriver à des accords fels que ceux qu'on peut atteindre maintenant.

» Une relation existe entre les forces militaires navales et aériennes qui constituent la défense d'une nation. Nous croyons qu'une limitation de l'une quelconque de ces forces contribuera à faciliter la limitation des autres.

(*Lire la suite page 3*)

— La Press-Association annonce que par jugement, les exécuteurs testamentaires de feu le général Bramwell Booth doivent remettre les ressources et propriétés de l'Armée du Salut, évaluées à plusieurs millions de livres sterling, au général Higgins, chef du de cette organisation.

LES INTERPELLATIONS A LA CHAMBRE sur la nomination du général Weygand comme chef d'état-major général de l'armée

Paris, 21 janvier. — La séance est ouverte à 9 h. 35, sous la présidence de M. Léo Bouyssou. M. Lucien Hubert, garde des Sceaux, est au banc du Gouvernement.

LA LOI SUR LES LOYERS

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet d'accorder des délais de grâce aux locataires commerçants et industriels menacés d'expulsion.

M. Puech, rapporteur, rappelle que le Sénat a profondément modifié le texte de la Chambre des députés. La Chambre avait voté l'obligation du délai de grâce pour tous les locataires de bonne foi. Le Sénat a adopté un texte qui dit que le « juge des référés pourra accorder ». La Commission propose, aujourd'hui, un texte transactionnel ne maintenant l'obligation que pour les locataires de bonne foi en instance d'indemnité d'éviction.

M. Cautru, rapporteur de la Commission de législation civile, lit un avis où cette Commission insiste sur la prudence dont le juge devra user pour accorder des délais.

M. Brandon demande le maintien du texte de la Chambre.

M. Lucien Hubert, garde des Sceaux, rappelle qu'il a soutenu le projet de la Chambre devant le Sénat, qui a préféré un délai facultatif et une durée variable à celui de six mois, proposé par la Chambre. La Commission propose une transaction de trois mois minimum. Il promet de soutenir ce texte devant le Sénat.

Il conclut qu'il est nécessaire d'aboutir à une loi de bienveillance. (Applaudissements).

Après diverses interventions de MM. Luquet, Fernand Brun, Evain, Serol, Julien Durand, on passe à la discussion de l'article unique du projet, mais comme sept contre-projets sont déposés, la discussion est renvoyée à demain matin, à 9 h. 30.

Séance levée à midi. A 15 h., discussion du budget de la marine marchande.

LE BUDGET DE LA MARINE MARCHANDE

L'après-midi la séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Leo Bouyssou.

M. Louis Rollin est au banc du Gouvernement.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de la Marine marchande (ports et pêche).

M. Tasso juge que les crédits affectés aux ports de pêche sont insuffisants. L'orateur demande une modernisation et une réorganisation de tous nos ports de pêche et une augmentation de crédits sérieuse à cet effet. L'orateur cite l'exemple de Lorient, port de pêche moderne.

M. Geistdoerfer (Côtes-du-Nord) signale la crise que subit notre pêche et notamment la pêche de la morue au large de Terre-Neuve.

M. Chéron, rentrant en séance, est vivement applaudi sur tous les bancs.

La suite de la discussion du budget de la Marine marchande est renvoyée à jeudi matin.

La nomination du général Weygand

M. Léo Bouyssou rappelle que la Chambre a décidé de fixer, aujourd'hui, la date de l'interpellation de M. Hymans sur la nomination du général Weygand comme chef d'état-major général.

M. Maginot. — Le Gouvernement demande le renvoi à la suite.

M. Hymans monte à la tribune et affirme que le général Naurin avait été désigné par un décret préparé par M. Painlevé. Pourquoi M. Maginot qui était ministre des Colonies sous le précédent ministère et qui avait approuvé la nomination du général Maurin, a-t-il préféré le général Weygand? (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Hymans s'inquiète également du bruit répandu par la Presse sur la fusion du poste d'inspecteur général de l'armée, occupé actuellement par le maréchal Pétain avec le poste de chef d'état-major. Ces deux postes seraient accablants pour un seul homme. (Applaudissem. à l'extrême-gauche). La Presse de droite qui veut cette fusion pense au général Weygand qu'elle croit susceptible de marcher pour un coup d'Etat. (Applaudissem. à l'extrême-gauche. Vives protestations sur les autres bancs).

M. Marcel Cachin voit dans les mesures envisagées une lutte contre le communisme. Le général Weygand a présidé en uniforme, à Paris, une réunion fasciste contre le communisme; mais le Gouvernement met en prison les soldats communistes. (Applaudissements communistes).

M. Marcel Cachin rappelle que le général Weygand organisa en Pologne l'armée polonaise contre l'armée bolchevique. Le maréchal Foch, dit-il, tint alors des propos odieux. (Vives protestations). M. Marcel Cachin est rappelé à l'ordre.

M. Painlevé, ancien ministre de la Guerre, intervient parce qu'on a rappelé qu'il avait pris part en préparant des décrets maintenant les postes de chef d'état-major général et d'inspecteur général de l'armée. Ces décrets prévoyaient la nomination, dès le temps de paix, du major général adjoint au commandant en chef de l'armée. Je ne veux pas critiquer le ministre de la Guerre d'avoir une conception différente. J'estime que c'est le droit absolu d'un ministre de la Guerre de prendre une décision différente de celle qu'il avait approuvée comme ministre des Colonies. (Rires).

M. Maginot. — Je ne veux pas parler de ce qui s'est passé au Conseil des ministres, mais j'avais fait des réserves.

M. Painlevé fait valoir qu'il avait été décidé de séparer les deux postes alors que cependant le maréchal Pétain était d'une correction impeccable. (Applaudissements à gauche). Qu'y a-t-il d'exact au sujet de la fusion de ces deux postes importants? (Applaudissements à gauche).

M. MAGINOT RÉPLIQUE

M. Maginot estime un peu délicat, même un peu insolite qu'on interroge le ministre de la Guerre sur la nomination d'un de ses collaborateurs, ce qui entre dans ses attributions. (Applaudissements sur de nombreux bancs, bruit à l'extrême gauche). M. Hymans a alors tourné la difficulté en interpellant sur les intentions du Gouvernement, au sujet de la réorganisation du haut commandement. Mais on n'interpelle pas un Gouvernement sur ses intentions, on l'interpelle sur ses actes. (Applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche).

Vous savez très bien que, dans le communiqué du Conseil, le ministre indiquait que le maréchal Pétain restait inspecteur général de l'armée, le général Weygand remplaçant le général Debeney.

Rien n'est changé concernant le haut commandement de l'armée, ni dans l'organisation, ni dans les attributions. Je pourrais me contenter de cette réponse: Je ne suis responsable que de ce que je fais et n'ai pas les intentions qu'on me suppose! (Applaudissements sur de nombreux bancs; bruits à l'extrême gauche). Mais en ce qui me concerne, je n'hésite pas à dire que je suis pour la dualité des deux fonctions. (Applaudissements).

On a soulevé la question personnelle du général Weygand. On a représenté cette nomination comme ayant un but politique. Si le général Weygand a été choisi par le maréchal Petain et pris par moi-même, c'est parce qu'il a la confiance de l'armée et qu'il a droit à la reconnaissance de la France tout entière, en raison des services qu'il a rendus au pays. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs).

Le ministre ajoute qu'il se serait méprisé si, pour éviter des attaques, il avait écarté le général Weygand des fonctions où le désignait tout son passé de collaboration du maréchal Foch, de général commandant en Pologne, de général nommé par le général Nollet sous le ministère Herriot, à la tête de l'école des Hautes Etudes militaires. (Vifs applaudissements).

M. Maginot s'indigne qu'on ait suspecté le général Weygand comme pouvant être un factieux. Y a-t-il, dit-il, l'offense pour le général Weygand, pour le Gouvernement dont je fais partie.

Je dois ajouter qu'après sa nomination, le général Weygand est venu me trouver et m'a dit: « Aujourd'hui que vous m'avez nommé, je tiens à vous dire qu'on m'a reproché de faire de la politique. Je n'en ai jamais fait. (Applaudissements). Je suis un soldat qui a fait consciencieusement son devoir. Je ne dois compte à personne de mes idées. Mais j'ai le devoir cependant de les faire connaître à mes chefs. Je suis un républicain. »

Voix à gauche. — Louis Bonaparte aussi! (Rires)

M. Maginot. — M. le général Weygand a ajouté qu'il ne conçoit même pas qu'il puisse exister pour la France, un autre régime que la République. (Vifs applaudissements). Il a tenu à dire qu'il n'a jamais fait acte de politicien. Il n'a jamais demandé à ses collaborateurs leurs idées ou leurs croyances. (Vifs applaudissements).

M. Maginot s'étonne que certains députés aient pu dire que s'il avait été plus à gauche cette nomination n'aurait pas soulevé aucune protestation. Il est profondément injuste de laisser croire que certains chefs de notre armée nourrissent de mauvais desseins contre le régime.

M. Fabry. — Mieux ils ont servi le pays plus ils se sont effacés. (Applaudissements).

M. Maginot. — Y a-t-il un seul chef depuis la guerre, qui ait tenté quoi que ce soit, contre le régime? Ce serait une faute impardonnable de n'avoir pas confiance dans l'armée et ses chefs. La République définitivement assise, va chercher les valeurs et les compétences au lieu de les redouter.

A la différence de certaines républiques antiques, elle ne prononcera pas l'ostracisme contre les chefs qui ont sauvé la patrie. (Longs applaudissements sur de nombreux bancs au centre, à droite et à gauche).

Le renvoi à la suite de l'interpellation Hymans est voté à mains levées à une grande majorité. La séance est levée à 19 h. Séance demain matin, à 9 h. 30.

Dix-huit mille soldats chinois capturés par les Russes ont été mis en liberté

D'après les rapports de consuls étrangers, dix huit mille soldats chinois capturés à Manchouli, au cours des récentes agressions des troupes soviétiques, viennent d'être remis en liberté par les autorités russes.

On estime à quinze millions de dollars, les dégâts causés à Hailar par les avions de bombardement soviétiques.

Les troupes chinoises occupent maintenant Hailar et Manchouli.

M. Lucien Saint, résident général de France au Maroc, en Espagne

Notre photo montre M. LUCIEN SAINT, *accompagné du* GÉNÉRAL NOGUÈS, *attaché à l'ambassade de France en Espagne; de* M. *et* Mme THIERRY *et du* DUC DE VISTAHERMOSA, *se rendant au Palais royal pour assister à un banquet que lui a offert le roi Alphonse.* (W.W.P.)